



15 février 2013

## Accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés : Le projet de la honte !

### DERNIER ACCORD UN BILAN DESASTREUX !

A l'heure de renégocier l'accord en faveur de l'emploi des personnes handicapées, le bilan de l'accord précédent (période 2010 à 2012) est malheureusement le bilan d'un échec.

En effet, dans le cadre du précédent accord triennal (période 2010 à 2012), la Direction s'était engagée à embaucher sur 3 ans 20 travailleurs handicapés en CDI dont 5 issus de l'alternance au périmètre de l'UES Amont Holding.

Bilan catastrophique : 8 embauches en CDI dont 2 transformations de CDD en CDI !!!

### DIVERSITE ! AUDACE ! NE SERAIT-CE QUE DES MOTS POUR NOS DIRIGEANTS ?

Les actes de la Direction sont bien loin des discours et valeurs, notamment **diversité et solidarité**, qu'elle affiche officiellement : plaquettes, publicités télévisées, ...

Au cours de la « négociation », la Direction a prétendu avoir été dans l'incapacité de trouver 20 postes sur 3 ans. Il n'existerait pas sur le marché du travail 20 personnes présentant un handicap susceptibles d'être embauchées ??

Le problème de l'embauche de travailleurs handicapés chez Total est étroitement lié à sa politique globale d'embauche. En effet, Total recrute de moins en moins d'ETAM (ils représentaient 27 % des effectifs CDI présents en 2008, ils n'en représentent plus que 23 % à fin 2011 et il y a fort à parier que ce pourcentage sera encore plus faible pour 2012). Leurs tâches sont progressivement confiées à la sous-traitance ou à des contrats à durée déterminée en alternance qui se succèdent d'année en année pour occuper des postes pérennes.

Or, l'un des effets pervers de cette politique d'embauche est qu'elle limite le nombre d'embauches de salariés ayant des diplômes inférieurs à bac +5, et par conséquent le nombre d'embauches de travailleurs handicapés pour qui l'accès à des études supérieures est souvent plus difficile que pour des personnes valides.

Total a employé en CCD (contrat en alternance) 60 travailleurs handicapés sur la période 2010 à 2012.

Pourquoi ne pas avoir fait preuve d'**audace** et embauché ces personnes que l'Entreprise a formées et qui ont donné satisfaction ? Cela aurait permis de remotiver les tuteurs qui encadrent ces salariés en CDD et dont le rôle n'est que trop rarement reconnu.

### LA NEGOCIATION : UNE INDECENCE !

Afin d'éviter d'avoir à remplir des engagements qu'elle ne veut pas tenir, la Direction a proposé lors de la dernière séance de négociation de pousser l'audace (sic) jusqu'à proposer l'embauche en CDI de ...10 personnes handicapées dont 2 issues des CDD en alternance ! Devant le mécontentement des organisations syndicales, elle a généreusement proposé d'aller jusqu'à 15 embauches dont 5 issues des CDD en alternance et se refuse à aller plus loin.

Les arguments invoqués ne nous convainquent pas et la proposition actuelle est inacceptable et honteuse.

Ce n'est pas ainsi que le Groupe Total redorera son blason (qui pourtant en a bien besoin !) et redonnera à ses salariés la fierté d'y travailler !

C'est pourquoi nous demandons à la Direction de revoir sa copie.

**Il semblerait que certaines organisations syndicales soient prêtes à signer l'accord de la honte ! Qu'elles réfléchissent bien ! Pour notre part, nous n'acceptons pas de signer un tel accord, s'y inscrire reviendrait à cautionner l'attitude de la Direction.**



Pau, le 14 février 2013

A l'attention de Mme M. Hadj-Boaza  
Direction des Ressources Humaines  
Directeur des Relations Sociales  
2 Place Jean Millier - La Défense 6  
92078 Paris La Défense Cedex

OBJET : ACCORD EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPES 2013-2014-2015

Madame la Directrice,

Nous venons de recevoir copie du projet d'accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés que vous comptez soumettre à signature le 18/02.

Si un certain nombre de demandes ont été prises en compte, il reste un point de désaccord très important concernant les engagements de la Direction en termes d'embauches de travailleurs handicapés en CDI et de transformation de CDD en CDI.

Nous vous rappelons la proposition intersyndicale faite en fin de réunion, le 07/02/2013, à savoir au minimum 20 embauches en CDI (comme dans l'accord précédent) dont 10 transformations de CDD en CDI. Nous ne pouvons entendre le seul argument de la Direction qui est que vous ne trouvez pas sur le marché suffisamment de travailleurs handicapés ayant le bon profil d'embauche.

Au périmètre de l'UES Amont, fort de 6887 CDI présents au 31/12/2011, ne pas trouver sur 3 ans, 20 postes à pourvoir en CDI pour des travailleurs handicapés est difficile à croire. Par le passé le groupe a su faire preuve d'audace en ce domaine avec des résultats positifs, et pour les personnes embauchées, et pour l'entreprise. Le taux de chômage des personnes handicapées est très important actuellement. Notre entreprise qui ne pâtit pas de la crise peut et doit être « leader » dans ce domaine.

Nous vous demandons de revoir votre proposition en termes d'embauches.

En outre, nous constatons au fil de la négociation que certains des bilans chiffrés ont été remis à jour mais pas tous et que le projet de pesée financière reste vierge.

Une réunion de négociation supplémentaire permettant d'aller au bout des questionnements et des argumentaires pourrait avoir lieu le 22/02 comme prévu initialement, la date du 18/02 pour une signature nous paraissant prématurée dans l'état actuel du projet d'accord.

Les organisations syndicales CGT-FO et CFTC, bien que ne participant pas aux négociations, s'associent à nos demandes.

En espérant que nos demandes seront retenues, et vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFTC,  
J. ALESSANDRI

Pour la CGT UES AMONT,  
P. TERPOLILLI

Pour CGT FO,  
J.Y SOUSLEYS

Pour le SICTAME-UNSA,  
B. BUTORI

*(Handwritten signatures and names)*  
P.O. R. LOUYE  
P.O. P. FORGUES  
P.O. N. CARLSTAN  
P.O. P. CORSSON